



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
25.11.2010

Date de la convocation des conseillers :  
25.11.2010

point de l'ordre du jour no:  
04

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 17 décembre 2010

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Spautz, échevin, Hannen, Knaff, Jaerling, conseillers communaux

## Le Conseil Communal;

**Objet: Vente par adjudication immobilière publique de terrains à bâtir sis au lieu-dit « rue Ada Lovelace »**

Vu l'acte de vente par adjudication établi par devant Me Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 décembre 2010 ;

Vu l'adjudication immobilière publique qui a eu lieu en date du 3 décembre 2010 à l'Hôtel de la Ville,

Considérant que lors de cette adjudication publique la Ville a cédé 8 terrains à construire, inscrits au cadastre sous la section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Ada Lovelace », aux meilleurs offrants pour un montant total de 3.268.000.- EUR, à savoir :

- a) **SUNCO s.a. (siège social à Luxembourg) & STRATCOM sàrl (siège à Rameldange) :**  
les no. cad. 2856/17719 et 2856/17982, d'une contenance de 20,73 ares, respectivement 1,96 ares : chacun acquéreur pour une moitié indivise, pour la somme de 2.400.000.- EUR
- b) **M. Avdulah SKRJELJ et Mme Zineta FILEKOVIC-SKRJELJ d'Esch-sur-Alzette :**  
le no. cad. 2856/17709, d'une contenance de 2,82 ares, pour un montant de 110.000.- EUR
- c) **Mme Fatima RAMCILOVIC de Belvaux :**  
le no. cad. 2856/17713, d'une contenance de 2,77 ares, pour un montant de 115.000.- EUR
- d) **M. Timothée SCHLINK de Wormeldange :**  
le no. cad. 2856/17714, d'une contenance de 2,71 ares, pour un montant de 115.000.- EUR
- e) **M. Rifat ADROVIC et Mme Zenifa CEMAN-ADROVIC de Schifflange :**  
le no. cad. 2856/17715, d'une contenance de 2,63 ares, pour un montant de 124.000.- EUR

- f) **M. Porfirio DA SILVA DIAS et Mme Fernanda RIBEIRO DA FONSECA de Sanem :**  
le no. cad. 2856/17716, d'une contenance de 2,57 ares, pour un montant de 141.000.- EUR
- g) **M. Esnad MURATOVIC et Mme Sejfeta SKENDEROVIC de Differdange:**  
le no. cad. 2856/17717, d'une contenance de 2,50 ares, pour un montant de 132.000.- EUR
- h) **M. Francisco PEREIRA DE CARVALHO et Mme Cristina Alexandra GOMES CAVALEIRO de Schifflange :**  
le no. cad. 2856/17718, d'une contenance de 2,43 ares, pour un montant de 131.000.- EUR

Vu le plan de situation ;  
Vu l'article 1/0125/2111/009 « Aliénation de terrains Nonnewisen » ;  
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;  
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

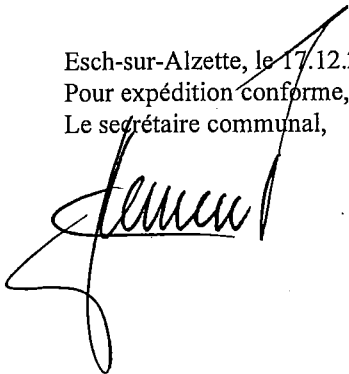
a p p r o u v e  
à l'unanimité

l'acte de vente par adjudication précité.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 17.12.2010  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,



Suivent les signatures

Le bourgmestre,

